

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur André SERGENT, agissant en qualité de Président de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne,

Vu l'article R 511-64 al. 3 du code rural et sur proposition du Directeur Général, Sébastien Giraudeau,

DECIDE :

Article 1 : Pré instruction des aides à l'installation

De donner, sous sa surveillance et sa responsabilité,

- **délégation régionale** à Monsieur Sébastien CLOZEL en sa qualité de Chef de service entreprise-installation-transmission, à Madame Marie-Isabelle LE BARS en sa qualité de référente régionale Installation Mission de service public, et à Madame Françoise FILET en sa qualité de référente régionale gamme produit Installation, l'effet de signer, en mon nom et ma responsabilité, et sous l'autorité du Directeur Benoit CARTEAU,
 - **délégation départementale :**
 - 22 : à Françoise Filet et Marina Mahé,
 - 29 : à Christophe Allanic et Dominique Prigent,
 - 35 : à Marie-Isabelle Le Bars et Vincent Riaux,
 - 56 : à Sébastien Clozel et Laurence Le Métayer-Morice,
- les actes spécifiques à la pré-instruction des aides Dja et SIA auprès des DDTM, Mission de Service Public Installation de la chambre d'agriculture de Bretagne,
- Rapport de pré instruction des demandes d'aides,
 - Rapport de pré-instruction des demandes d'avenants des PE et PDE,
 - Rapport de pré-instruction des demandes de mise en paiement,
 - Des courriers d'envoi des suivis à mi-parcours,
 - Des courriers d'envoi des formulaires et demande des pièces dans le cadre des contrôles de fin d'engagement,

Article 2 : Suivis et contrôles des aides à l'installation

De donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à Manon LE POTTIER (22), Tristan LE BIDEAU (29), Annie-Claude CROCQ et Rozenn HEDREUIL (35 et 56) en leur qualité de conseillers en charge des missions de suivis et contrôles des engagements, l'effet de signer, en mon nom et ma responsabilité, et sous l'autorité du Directeur Benoit CARTEAU, les actes d'administration courante de l'activité de la cellule régionale ODASEA, en charge de l'application de la Mission de Service Public Installation de la chambre d'agriculture de Bretagne.

Dans les actes spécifiques à la pré-instruction des dossiers de suivis et contrôle des engagements auprès des DDTM :

- Des courriers de relances pour les suivis à mi-parcours,
- Des courriers de relances et de demandes des pièces dans le cadre des contrôles de fin d'engagement,
- Des rapports de pré-instruction faisant suite au traitement des suivis mi-parcours et des contrôles fin de PDE et de PE

Article 3 : Mission de service public transmission

De donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à Monsieur Sébastien CLOZEL en sa qualité de Chef de service entreprise-installation-transmission et de responsable de l'équipe régionale transmission, l'effet de signer, en mon nom et ma responsabilité, et sous l'autorité du Directeur Benoit CARTEAU, les actes d'administration courante de l'activité transmission de la chambre d'agriculture de Bretagne.

- dans les actes spécifiques à aux aides AITA, à la mission DICAA et RDI, auprès des DDTM, de la DRAAF et de la Région :
- Accusé de réception des formulaires DICAA
 - Convention des stages de parrainage
 - AIS (Attestation d'inscription à un Stage) + AES (Attestation d'entrée en stage),
 - Courrier relatif à la mission RDI

Article 4 :

La délégation consentie par la présente décision prendra effet à compter du 1^{er} Août 2022.

Article 5 :

La présente décision sera notifiée par Madame Catherine LE BRECH-RIDARD, l'agent comptable de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne.

Fait à Rennes, le 1^{er} Août 2022,

André SERGENT
Président

